

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

Anctoville

Préscrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Nom du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAd

capla

Granville
Terre&Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

UB2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Zone à Urbaniser (AU)

1AU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréthil, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

Chemin à préserver (L.151-38 CU)

Chemin à order (L.151-38 CU)

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bât dur

Bât léger

Zoom plan de zonage n°1
Version pour arrêté